



Déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Les renseignements recueillis dans cette déclaration sont requis pour toute association visée par le premier alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

A Renseignements généraux

Nom de l'association	Union Des Carreleurs et métiers Connexes		Année de fondation	1980
Représentant	Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	NEQ	114 247 1052
	Basilico	Mario	Fonction	Directeur
Adresse du siège social	Numéro	Rue	Bureau ou étage	
	9671	Metropolitain Est	200	
	Ville	Province	Code postal	
	Anjou	QC	H1J 3C1	
Téléphone	Poste	Télécopieur	Courriel	
514-727-2950		514-727-8331	Mario@local1.cc	

Autres places d'affaires (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Numéro	Rue	Ville	Province	Code postal

B Renseignements sur les employés

Inscrivez le type de fonction occupée par vos employés ainsi que leur nombre. (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Type de fonction des employés	Nombre
Répresentant Syndical	3
Directeur	1
Rep syndical : visit de chantiers de construction système de référence cca suivre et faire suivre les conventions collectives service aux membres total.	
Nombre total d'employés :	



E

Gouvernance (suite)

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	Fonctions	Départ
			☐
Basilico	Mario	Directeur	☐
			☐
Malorni	Aldo	V-P	☐
			☐
Gawita	David	Secrétaire Archiviste	☐
			☐
Sinno	Aoun	Président	☐
			☐
Clermont	Georges	V-P	☐
			☐
Guarino	Fernando	V-P	☐
			☐
Perroth	Nicholas	V-P	☐
			☐
Palmisano	Carlo	V-P	☐
			☐
Varrone	Raffaele	V-P (2024-02-13)	☒
		<u>Fin</u>	☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐

F

Déclaration formelle du président ou du directeur général

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Mario Basilico

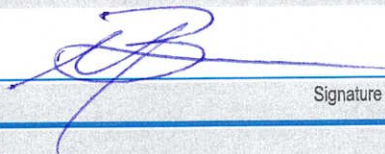
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)

Directeur

Titre ou fonction du signataire

2024-09-09

Date



Signature

G

Publication et transmission de la déclaration

Publication de la déclaration

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

